



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui  
tenue le 3 septembre 2013 à la salle Gérard-Dubé de l'hôtel de  
ville, au 20, promenade de l'Hôtel-de-Ville, à Amqui.

Sont présent(e)s:

- ❖ M. Gaëtan Ruest, ing., maire
- ❖ Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1
- ❖ M. Germain Boulianne, conseiller, district n° 2
- ❖ Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3
- ❖ M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
- ❖ M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
- ❖ M. Jean-François Guay, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier,  
Mme Martine Musau, avocate et greffière par intérim,  
M. Steven Deschênes, directeur du Service des travaux  
publics et M. Jean-Yves Fournier, directeur du Service des  
loisirs.

## RÉSOLUTION N° 2013-474

### Réseau des communautés bleues – Adoption du cadre communautaire sur l'eau

Considérant que la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 1977 à Mar del Plata a affirmé le droit de toutes les personnes à un accès à de l'eau potable propre afin de répondre à leurs besoins fondamentaux;

Considérant que la Ville d'Amqui exploite et entretient un réseau de distribution d'eau réglementé et sophistiqué qui répond à certaines des exigences mondiales parmi les plus rigoureuses en matière de qualité de l'eau;

Considérant que la santé publique dépend d'un accès équitable à des approvisionnements en eau propre;

En conséquence,

il est proposé par M. Jean-François Guay  
appuyé par M. Richard Leclerc

que la Ville d'Amqui joigne le réseau des communautés bleues;

que la Ville d'Amqui adopte le Cadre communautaire sur l'eau visant la reconnaissance de l'eau comme un droit de la personne, la promotion d'une infrastructure de l'eau exploitée par le secteur public et l'interdiction de la vente d'eau embouteillée dans les établissements publics qui sont la propriété de la Ville d'Amqui et lors d'événements publics dirigés par la Municipalité.

Votes pour : 4  
Mme Diane Arbour  
M. Jean-François Guay  
M. Germain Boulianne  
M. Richard Leclerc

Votes contre : 2  
M. Égide Charest  
Mme Paule Lévesque  
(Clause visant la vente d'eau embouteillée)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Copie certifiée conforme  
au livre des procès-verbaux

  
Martine Musau, avocate  
Greffière par intérim

N/B : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.